

RÉTRIBUTIONS - CONVENTION COLLECTIVE TAI-APASQ

En vigueur du 1 avril 2026 au 31 mai 2027

	Tableau des cachets minimums				
Catégorie de salle	A	B	C	D	E
Capacité de la salle	1 à 199 places	200 à 399 places	400 à 599 places	600 à 899 places	900 et +
Décors	3,214.83 \$	4,111.97 \$	5,009.15 \$	6,280.09 \$	6,728.70 \$
Costumes	3,214.83 \$	4,111.97 \$	5,009.15 \$	6,280.09 \$	6,728.70 \$
Marionnettes	3,214.83 \$	4,111.97 \$	5,009.15 \$	6,280.09 \$	6,728.70 \$
Éclairages	2,541.96 \$	2,841.01 \$	3,289.58 \$	4,111.97 \$	4,336.28 \$
Son	2,541.96 \$	2,841.01 \$	3,289.58 \$	4,111.97 \$	4,336.28 \$
Accessoires	2,476.30 \$	2,775.64 \$	3,211.03 \$	4,000.18 \$	4,217.88 \$
Coiffures	1,197.33 \$	1,469.46 \$	1,741.57 \$	2,068.12 \$	2,394.66 \$
Maquillages	1,197.33 \$	1,469.46 \$	1,741.57 \$	2,068.12 \$	2,394.66 \$
	Taux horaire				
Tous les métiers de conception	29.92 \$	32.89 \$	38.90 \$	44.86 \$	50.83 \$

Lors d'un cumul des fonctions, la fonction la plus rémunératrice ne peut être en deçà de 100% du minimum et les autres fonctions ne peuvent être payées en deçà de 50% du minimum

Redevances minimums

La redevance minimum est égal à 1,75% du cachet négociée par représentation et est majoré de 3% à chaque date d'anniversaire et ce, pour la durée de la licence.

Déductions et contribution sur cachet et redevances pour tous les contrats

Cotisation syndicale	4% déduction
CSAS part concepteur	2% déduction
CSAS part producteur	13% contribution

Pour les concepteurs non membres de l'APASQ

Permis de travail	5%
-------------------	----